

LA TÉLÉCONSULTATION DANS WEDA

Vous souhaitez faire de la téléconsultation ? Avec WEDA c'est possible ! Pour ce faire, une simple configuration de votre module de télétransmission suffit :

- 1 Une fois votre téléconsultation terminée, rendez-vous dans votre module de facturation.



- 2 Cliquez sur le bouton « Chargez sans SESAM » à côté du nom de votre patient.



- 3 Vous pouvez désormais côter votre acte de téléconsultation.

Dom	A partir de		Majoration			Acte	Traitement							Montant	Action
	Date	Heure	Nuit	Férié	Urg.		Acte	Act Ph	Mod	ANP	Remb	Supl	QDep		
<input type="checkbox"/>	05/08/2019	11:35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CCAM TC			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	<input type="checkbox"/>	23,00	<input checked="" type="checkbox"/>
													0		



Pour faire une téléconsultation, vous devez au préalable avoir vu votre patient au moins une fois en présentiel.